

## *Conseil départemental*



Réunion du 16 novembre 2022

---

### VOEU de soutien au Comité de Défense de la Gare d'Argenton-sur-Creuse

---

Réuni en assemblée le 22 octobre 2022, le Comité de Défense de la Gare d'Argenton-sur-Creuse, fort de 461 adhérents dont 43 collectivités, 9 associations et 409 particuliers et élus :

- Constate une fois de plus qu'aucune de ses demandes légitimes n'a été prise en considération par les services de l'Etat et la SNCF dans l'élaboration des futures grilles-horaires des trains Intercités, et qu'en outre, la desserte du train 3619 n'est pas rétablie pour Argenton-sur-Creuse, laissant la gare privée du train au départ de Paris le matin ;

- Réaffirme la nécessité d'investissements significatifs sur le "POLT", ligne ferroviaire historique et structurante, afin de moderniser ses infrastructures, de renforcer ses capacités en matériel roulant et d'augmenter les cadences de desserte : 14 allers-retours minimum pour assurer un minimum de 5 allers-retours dans chaque gare à l'horizon 2026 ;

- Considère que le transport ferroviaire doit être un véritable outil de désenclavement rural, essentiel aux besoins de mobilité des populations et au développement touristique et économique, dans le respect des enjeux énergétiques et environnementaux ;

- Ne peut se résoudre, au nom de l'égalité entre citoyens et de l'exigence d'un aménagement équilibré du territoire, à ce que les travaux et améliorations engagés ne permettent pas de retrouver, au minimum, le niveau de desserte et de confort d'il y a une trentaine d'années ;

- Souligne avec force, la fréquentation grandissante de la gare d'Argenton-sur-Creuse et le caractère vital d'un cadencement correct des liaisons ferroviaires avec Paris, pour tous les habitants du bassin de vie, travailleurs, étudiants, professionnels, touristes, entrepreneurs...

En conséquence, le Conseil départemental de l'Indre, réuni en séance le 16 novembre :

1 : Soutient toutes les actions du Comité de Défense de la Gare d'Argenton-sur-Creuse ;

2 : Réitère ses revendications au sujet des dessertes demandées :

Dans le sens **impair** :

— celle du train 3619 permettant une arrivée QUOTIDIENNE à Argenton à 11 h et de descendre dans le sud, tout en conservant celle du 3621 pour ne pas rester 9 heures sans Intercités, ainsi que celles des trains 3665 et 3685 ;

Dans le sens **pair** :

- celle du train 3604, réclamée depuis 2018, pour une arrivée à Paris avant 8 h 30, avec maintien du 3634,
- celle du 3652, pour ne pas rester 8 heures sans Intercités,
- celle du 3694 permettant un retour de Limoges le soir (dont nous sommes privés après le TER de 18 h 22) ainsi qu'un retour des villes du sud de la ligne,
- celle du train 3674 (et non celle du 3684 prévue en mars 2023) pour une arrivée à Paris avant 20 h 30.

\*  
\* \*

Ce vœu a recueilli l'avis favorable de la COMMISSION des FINANCES et de la SOLIDARITE TERRITORIALE lors de sa réunion du 7 novembre 2022.